Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606052-20240105-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JANVIER 2024

N° 2024-008

L'an deux mil QUATRE, le CINQ du mois de JANVIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation:

22/12/2023

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET,

Date d'Affichage:

Philippe HERITIER, Daniel GUEROUT

22/12/2023

Nbre de Conseillers : En Exercice: 11

Absente excusée : Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET

Présents : 8 Votants : 9

Absents: Messieurs Christophe TIRARD, David PETITON

Pouvoir: Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET: REMBOURSEMENT - ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

L'Association Gym à Sainte-Marguerite présente une facture de 20.95 € pour l'achat de ballons. Conformément à la décision prise en mars 2023, Madame DEPREUX demande l'accord pour le remboursement de ces fournitures.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le remboursement du matériel à l'Association de gymnastique.

> Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le registre dûment signé Véronique DEPREUX Maire